

Et si on faisait ça à ton gosse ? 7

Soumis par Administrator
09-04-2009

Selon le rapport 2003 de la Commission nationale de déontologie et de la sécurité publié dans la Documentation française en 2004, le Comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe évaluait, en 2000, à 5% les gardés à vue qui souffraient de lésions traumatiques résultant de leurs conditions de détention et d'interpellation. Il est à noter que ceux qui s'en plaignent sont généralement les personnes considérées comme innocentes, arrêtées par erreur, etc. A noter également que les policiers connaissent parfaitement les méthodes de coups ne laissant aucune trace, et autre « interrogatoires appuyés ».

Et si on faisait subir ça à ton gosse ?